

la Feuille de Route n° 28

Janvier 2004

Éditée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes

4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 75 centimes à l'adresse ci-dessus)

<http://marechalsuchet.free.fr>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

BONNE ANNEE

LES HUSSARDS DES ALPES (I),

an II – an III

par

Jérôme CROYET,

Docteur en Histoire, archiviste aux Archives Départementales de l'Ain

D'après l'arrêté des représentants Albitte et Laporte, du 14 thermidor an II, relatif à la formation des compagnies de cavalerie, quatre compagnies de cavaliers du dépôt de Vienne sont organisées par le général Walther. Répartis en deux escadrons de deux compagnies chacun, on compte quatre cent dix huit hommes sans les officiers. Un mois plus tard, "les représentants du peuple Laporte et Reverchon, voulant débarrasser le dépôt de Vienne du chaos dans lequel il se trouvait plongé par une foule d'hommes et de chevaux qui ne rendaient aucun service à la République et qui lui occasionnaient de grandes dépenses et pour que l'armée des Alpes, totalement dénuée de cavalerie puisse compter sur ses secours effectifs qu'elle pouvait attendre des hommes du dépôt, prirent un arrêté en date du 15 Fructidor dernier par lequel ils créèrent 4 compagnies d'Hussards"¹. C'est à compter de ce jour que les compagnies sont dénommées officiellement hussards. Si les trois premières sont composées de militaires, la quatrième est formée des cavaliers fournis par les sociétés populaires². Les escadrons sont formés entre le 15 fructidor an II et le 4 brumaire an III. Dès le 15 fructidor an II, Laporte et Reverchon nomment six des dix sept officiers du corps. Si la majeure partie de ces derniers "furent pris. . . parmi les officiers réformés du 5^e régiment de cavalerie attachés alors au dépôt comme instructeurs et l'autre partie parmi des anciens officiers de cavalerie capables de perfectionner l'instruction de ces quatre compagnies et de les conduire au combat"³, les sous-officiers "furent choisis dans le dépôt parmi les soldats qui ont été reconnus pour avoir déjà servi dans la cavalerie"⁴. Parmi les officiers, on compte alors seize militaires, quatre paysans, quatre artisans, quatre commerçants, un avocat et quatre citoyens. L'aire de recrutement géographique est variée ; si l'on trouve plusieurs Rhodaniens, il y a aussi des Normands et des Alsaciens. D'où qu'ils viennent, ils acquièrent très rapidement l'esprit de corps. Si, le 3 vendémiaire an III, leur formation est approuvée, l'organisation du corps semble plutôt inexistante.

Le 4 vendémiaire an III, les représentants du peuple Albitte et Saliceti, de Loano, nomment provisoirement Guérin, vicomte d'Etoquigny⁵, chef d'escadron des Hussards des Alpes avec mission d'organiser et d'uniformiser l'unité. Ce dernier, capitaine de dragons et plus ancien adjoint des adjudants-généraux de l'état major de l'armée des Alpes, est alors chargé par Walther d'organiser le grand dépôt de cavalerie de Vienne. Rapidement, Guérin se met à l'œuvre et rencontre beaucoup de difficultés pour former son unité. En effet, non seulement les hommes sont éparpillés dans des dépôts de Lyon, Mâcon et Bourg⁶, mais les représentants du peuple à Lyon font appel à eux, pour se rendre dans l'Ain, faire rentrer les subsistances en réquisition pour Lyon et les magasins de l'armée des Alpes.

Bonaparte et son état major à l'armée d'Italie,
Accompagné de hussards du 13^e en 1796
Détail du tableau de Detaille, Musée de l'armée, Paris



¹ S.H.A.T.XL. 260. Lettre des officiers et sous officiers des Hussards des Alpes à la commission d'organisation des mouvements de l'armée de Terre, 5 ventôse an III.

² Les cavaliers de ce contingent proviennent essentiellement de Lyon. Il est à noter que les sociétés populaires de St Rambert et Ambérieu en Bugey, fournissent elles aussi deux cavaliers jacobins.

³ S.H.A.T.XL. 260. Lettre des officiers et sous officiers des Hussards des Alpes à la commission d'organisation des mouvements de l'armée de Terre, 5 ventôse an III.

⁴ Ibid.

⁵ Né le 28 avril 1762 à Dieppe, il fait des études à l'école Royal des Pont et Chaussée de 1784 à 1788. Il est sous lieutenant au 8^e dragons le 15 Septembre 1791. Forte tête mais excellent officier, il est nommé lieutenant le 23 décembre 1792. Adjoint aux adjudants-généraux à l'état-major de l'armée des Alpes, en septembre 1793, il est adjoint à l'adjudant-général Charton le 15 avril 1794. C'est là qu'il est remarqué par les deux conventionnels.

⁶ A.D. Ain série 1L. Cinquante trois hussards se trouvent à Bourg avec un capitaine, deux sous-lieutenant et trois maréchaux des logis. Ils ont cinquante huit chevaux. Sur ces hommes stationnés à Bourg, deux sont à l'hôpital, un en prison, quinze sont alors garnisaires et vingt huit servent à la correspondance dans le département. Le 12 brumaire an III, Boisset, autorise le lieutenant Simon de la 3^e compagnie à venir au dépôt à Bourg "se faire délivrer. . . un cheval sur le payement du prix du maximum".

Les différents détachements envoyés dans l'Ain ne comptent que des hussards et des sous-officiers, pas de spécialistes (maréchaux ferrant ou artistes vétérinaires). Ces cavaliers appartiennent à la 3e compagnie⁷, rattachée au dépôt central de Vienne.

Habillés à la hongroise, les Hussards des Alpes portent des couleurs distinctives : pelisse écarlate, dolman et culotte bleu ciel, boutons et galonnages jaunes. Ils sont coiffés d'un mirliton à longue flamme noire et bleue. Ils portent une sabretache qui bat la jambe gauche et un sabre de cavalerie légère modèle 1786 "révolutionnaire", que leur esprit crâne et élitiste commande de laisser traîner. En effet, le sabre utilisé par les Hussards des Alpes peut être un sabre à monture à une seule branche en laiton. La poignée de section ovale est en bois basané. Celle-ci est terminée par une longue queue à boutons à facettes. Une paire de croisillons assujettit le sabre à son fourreau. Ce dernier est constitué, suivant le modèle 1786, d'un fût de bois recouvert de cuir et renforcé de deux grandes garnitures en laiton avec un ou deux anneaux de bélières. Avec l'économie de guerre, les garnitures en laiton sont rapidement remplacées par des garnitures en fer, moins souples, plus difficiles à travailler et surtout oxydables, fragilisant l'ensemble. Durant leurs patrouilles dans l'Ain, si ces dernières fatiguent les fers des chevaux, elles usent aussi les sabres qui doivent faire réparer au citoyen Buisson la "garniture d'un sabre"⁸ et raccommode la garniture en cuir de plusieurs⁹.



Hussard du 13^e régiment à l'armée d'Italie
Les Guerres de la Révolution

L'arrivée de ces troupes à Vienne pose de nouveaux problèmes à Guérin, puisqu'il doit les équiper et uniformiser leur tenue. Guérin garde les distinctions uniformologiques des Dragons des Montagnes, ossature des Hussards des Alpes. Après beaucoup d'efforts, le régiment prend tournure : *"Les officiers et sous-officiers se livrèrent sans réserve à l'instruction de leurs compagnies respectives, qui furent dès lors mises sous les ordres du général en chef de l'armée des Alpes, pour être employées comme il le jugeaient le plus utile pour le bien de la chose publique. Depuis 7 mois, notre instruction a été poussée avec la dernière activité. Nous ne craignons pas de dire que ces deux escadrons peuvent s'en tirer avec honneur devant l'ennemi"*¹⁰. Le 31 janvier 1795, le corps est officiellement formé sur les arrières de l'armée des Alpes. Malgré le départ d'Albiste, de Salicetti, de Reverchon et de Laporte, et l'emploi d'une partie de l'unité dans l'Ain, Casanyès continue de nommer les officiers du corps. Le 4 brumaire, ce sont neuf officiers, dont un aide de camp du général Lajollais, qui sont nommés aux Hussards des Alpes, malgré un avis favorable qui avait été donné pour des officiers venant de l'unité déjà existante, suivant les directives de Dubois-Crancé acceptées par la Convention le 3 vendémiaire an III. Ces nominations d'officiers extérieurs au corps, qui découlent de l'amalgame, déplaisent aux cadres des quatre compagnies de hussards qui s'en plaignent à Paris le 5 ventôse : *"Pendant cette intervalle deux lieutenances se sont présentées dans ces quatre compagnies, nous espérons qu'elles seraient remplies par les officiers et les sous-officiers du corps, qui, seuls avaient contribué à l'instruction de ces compagnies et que l'élection s'en ferait conformément à la Loi ; mais nos espérances ont été trompées. Les fruits de nos travaux ont été recueillis par des étrangers au corps"*¹¹. Malgré cette protestation, les nominations de Casanyès prennent effet.

Devant la nécessité de former une unité de cavalerie légère, Casanyès, de Grenoble, signe le 12 pluviôse an III un arrêté qui enrégimente, de manière provisoire les quatre compagnies de hussards du dépôt de Vienne, formées d'une compagnie de Dragons de la Montagne (dits Hussards des Alpes), plus l'excédent de la compagnie des Guides à Cheval de l'Armée des Alpes, mélangé à une compagnie de cavaliers dont le noyau est pris dans toutes les autres en dépôt à Vienne. Le régiment est formé à partir de ces quatre compagnies. L'idée de former un nouveau régiment *"avec d'autres compagnies détachées que nous ne connaissons pas encore"*¹² ne plaît pas à l'encadrement des compagnies de hussards qui, en voyant les deux lieutenances confiées à des étrangers au corps, disent on ne *"nous a laissés que douleurs pour récompense de nos travaux"*¹³. Même si certains hommes sont enrégimentés depuis les mois d'avril à août 1793, les effectifs ne cessent de se renouveler ou de se renforcer de floréal an III à nivôse an IV. Les hussards sont originaires de toute la France et sont, en principe presque tous des anciens soldats¹⁴ ; ainsi on trouve des hommes venant de Lyon, de Montélimar, de Montpellier mais aussi de Nevers, de Strasbourg, de Schelestadt, de Laon, de Paris, de Vannes, d'Aix ou de Rennes. Le nouveau régiment des Hussards des Alpes est composé de deux escadrons, comprenant chacun 2 compagnies. Chacune est commandée par un capitaine qui a sous ses ordres un lieutenant, deux sous-lieutenants, un maréchal des logis chef, deux maréchaux des logis, un brigadier fourrier, quatre brigadiers et cinquante huit hussards, dont quatre à pied¹⁵. Ayant réussi à former une unité en état de combattre, Guérin est nommé chef de brigade provisoire des Hussards des Alpes le 12 pluviôse an III par le représentant du peuple Casanyès. Le 15 fructidor an III, les Hussards des Alpes deviennent le 13e régiment de Hussards.

⁷A.D. Ain série L. Arrêté de Boisset, 12 brumaire an III.

⁸A.D. Ain série L.

⁹Buisson touchera dix livres du payeur de la guerre pour ce travail.

¹⁰S.H.A.T.XI. 260. Lettre des officiers et sous-officiers des Hussards des Alpes à la commission d'organisation des mouvements de l'armée de Terre, 5 ventôse an III.

¹¹Ibid.

¹²Ibid.

¹³Ibid.

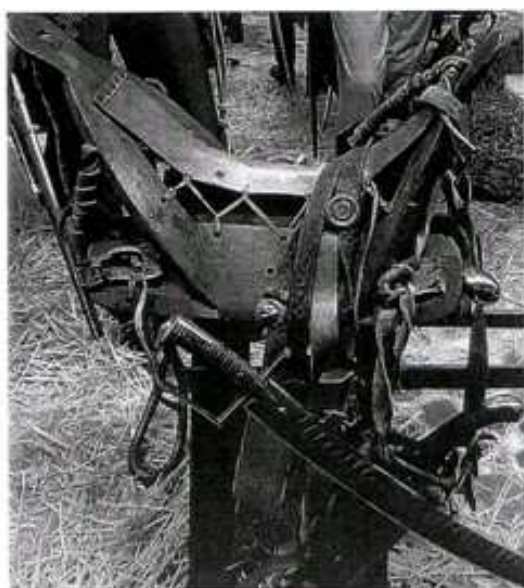
¹⁴Parmi l'encadrement, on trouve quinze militaires sur trente trois officiers. Les autres sont des civils, dont six agriculteurs, cinq artisans, deux commis, trois étudiants et un avocat.

¹⁵Règlement de 1791.

LA CONFECTION DE L'HARNACHEMENT SOUS LE 1^{er} EMPIRE

L'harnachement est l'ensemble des pièces à l'usage de l'homme et de son équidé. Règlementé dès 1786, la confection et l'usage du harnachement dans la cavalerie est alors matière au plus grands soins. Destiné à servir près de 20 ans le cavalier et sa monture¹⁶, la confection et la réparation de l'harnachement est confié aux soins des maîtres selliers et bourelliers des régiments, sous le contrôle du capitaine d'habillement et de leurs adjoints. Ce dernier est un officier détaché ou dispensé de service chargé de gérer les effets d'habillement et d'équipement dans chaque dépôt (décret du 14 octobre 1811). Mais, avec les pénuries de guerre, en l'an II et à partir de 1813, l'Etat à alors recours à des fabricants civils pour la confection de l'harnachement. Afin que « *les fournisseurs ne...se rendent coupables de prévarication* »¹⁷ sur la qualité des effets à fournir, le ministre directeur de l'administration de la guerre, demande au généraux commandant les divisions militaires, en 1813, de composer des commissions d'inspection. Elles sont composées de quatre officiers, tant de cavalerie lourde que de cavalerie légère, et le commissaire ordonnateur de la division militaire concernée par la fourniture des harnachement. Elles peuvent faire appel à des experts, comme des selliers régimentaires. Ainsi, le 27 février 1813, à Mayence, le général Schaal, chargé du commandement de la 26^e division militaire depuis 1809, forme une commission d'examen pour la réception de 1 000 harnachements fabriqués à Mayence. Celle-ci est composée du major et d'un capitaine du 9^e cuirassiers, d'un adjudant major du 9^e bataillon bis du train d'artillerie et d'un lieutenant du 3^e bataillon bis du train d'artillerie plus le commissaire ordonnateur Ris.

Selle de cavalerie légère modèle 1786
Musée de l'Empéri, salon de Provence
Photo J.C.



LE PORT DE L'HABIT EN 1813 DANS LES GARDES D'HONNEUR

En 1813, dans les régiments de Gardes d'Honneur, la confection à la hâte, le manque de précision du règlement, donc la mauvaise qualité des uniformes font que ces derniers ne pourraient durer le délai fixé. Tant et si bien qu'au 4^e régiment, pour économiser leur dolman, les plus nantis portent leur habit de petit uniforme, en dehors des heures de services, après qu'ils l'aient complété, dans la capitale rhodanienne, de la fourragère. Le cas est similaire au 1^{er} régiment :

Versailles, le 17 juillet 1813

*A son excellence le duc de Feltre, ministre de la Guerre
Monseigneur*

*J'ai l'honneur d'adresser à votre excellence l'état de situation du 1^{er} régiment des gardes d'honneur à ce jour. Il est arrivé hier un petit détachement des gardes du département de la Manche. Les qualités des draps, les confections de l'habillement, de l'équipement et de l'harnachement sont plus que mauvaises, les gardes sont arrivés avec une seule paire de botte déjà presque importables. J'ai écrit aujourd'hui au préfet de ce département. Votre excellence est informé de le corps ne reçoit point de masse d'habillement cette année, il n'a dont aucune ressource pour procurer les objets qui manquent. Quatre ou cinq préfets n'ont délivrés à leurs gardes que la pelisse, le dolman, enfin l'habillement de parade, et ne veulent pas entendre que le frac, l'aiguillette, le pantalon vert et le chapeau pour tenue journalière sont de nécessité, car enfin la pelisse et le dolman portés tous les jours ne peuvent durer l'année. J'ai informé le ministre de l'Intérieur de l'embarras du corps sur cet objet. Le sous-inspecteur aux revues passe ce matin une revue préparatoire au départ du 3^e escadron, je pense, monseigneur, que le 23 de ce mois je pourrai lui faire exécuter son mouvement ou travailler avec zèle l'instruction. Tout est à faire et les aides me manquent encore. Des officiers, j'en réclame, il est temps qu'ils viennent relever et seconder leur vieux général que cependant votre indulgence et votre bonté encouragent. Je suis avec respect, le général colonel comte de Pully*¹⁸.

Uniforme de petite tenue d'officier
et de Garde d'Honneur, 1813/14



¹⁶ Décret du 20 brumaire an X.

¹⁷ Extrait de l'instruction arrêté par l'administration de l'habillement, équipement et campement des troupes de la République, pour la fabrication et confection de tous ce qui a rapport à l'équipement et harnachement des chevaux de cavalerie, dragons, hussards et chasseurs. A.D. Ain II.

¹⁸ Lettre du général colonel du 1^{er} Gardes d'Honneur, de Pully au ministre de la Guerre, 17 juillet 1813. Collection de l'auteur.

LA VIE A LA HUSSARDE

Louis Crabbé est né dans le département de la Dyle. Capitaine au 5^e régiment de hussards, il se distingue lors d'une affaire le 16 prairial an VIII. Accompagné d'un hussard, il s'empare d'un général autrichien et de son aide de camp. Ce fait d'arme lui vaut un sabre d'honneur le 3 germinal an X.



Officier du 5^e Hussards - 1792

LE 19^e REGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL

Par

Jérôme Croyet

Docteur en Histoire, assistant aux Archives Départementales de l'Ain

Le 19^e régiment de chasseurs à cheval est formé le 9 juin 1793, à partir de la Légion de Rosenthal, créée en 1792. Le 22 Mai 1793, la Convention par décret proroge le terme fixé pour compléter le 19^e régiment de chasseurs à cheval du 1^{er} Juin 1793 au 1^{er} Octobre 1793.

Durant la révolution, le régiment combat à l'armée de l'Ouest et des Pyrénées Orientales. En 1795, il passe à l'armée du Rhin puis, en 1798 rejoint l'armée d'Italie, où il reste jusqu'en 1800. Le 12 avril 1804, il reçoit les restes des hussards et chasseurs à cheval suisses. La même année, il perçoit 4 aigles et guidons modèle Challiot. De 1804 à 1806, le 19^e chasseurs est à l'armée d'Italie. De 1806 à 1807, il rejoint la Grande Armée et prend part à la campagne de Pologne. Il combat le 13 mai 1807 à Dantzig. En 1809, il fait parti de l'armée d'Allemagne, à la 1^{ère} division de cavalerie du 4^e corps. Il est aux batailles de Eckmühl le 22 avril 1809, Ebersberg le 3 mai, Essling le 22 mai, Wagram le 5 juillet et Hollabrunn le 10. De 1810 à 1811, il est à l'armée d'Illyrie.

En 1812, il prend part à la campagne de Russie, dans la brigade Guyon du 4^e corps. Il compte 25 officiers et 511 cavaliers au début de la campagne. Le régiment part en campagne avec un aigle et le guidon déchiré du 1^{er} escadron. Les autres sont renvoyés le 12 avril 1812. Son étendard est du nouveau modèle 1812 avec les noms de "ESSLING ECKMUHL WAGRAM" dessus. Le régiment charge à la Moscowa et entre à Moscou, où il est rejoint par un détachement venant du Hanovre. Il participe à la retraite de Russie et arrive à combattre victorieusement le 28 novembre 1812 à la Bérézina. En 1813, il participe à la campagne d'Allemagne et part à la fin de l'année et tout au long de 1814 en Italie. Le régiment est supprimé le 12 mai 1814.

Durant les campagnes impériales le régiment perd 6 officiers tués et 55 blessés. Ce régiment recrute beaucoup dans l'Ain, plus de 52 cavaliers sont du département. Ce sont essentiellement des bressans, soit 50% des cavaliers de l'Ain y servant.

LA VIE A LA HUSSARDE

Jacob Stüss, originaire du Haut Rhin, sert comme hussard au 3^e régiment de l'arme. Lors du siège de Thionville, il traverse par deux fois l'armée prussienne pour porter et rapporter des dépêches essentielles au salut de la place. Cette action d'éclat lui vaut, le 29 brumaire an X, un mousqueton d'honneur.

VIE DE L'ASSOCIATION

Dans le numéro du mois de novembre 2003 du Souvenir Napoléonien, l'association est citée pour sa participation à une conférence de Ronald Zins, sur l'armée de Lyon en 1815.